



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la rénovation et l'isolation du Cercle de la Voile (CVB) de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,
vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;
vu le règlement des finances, du 14 septembre 2020 ;
vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} février 2023 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 200'000.- est accordé au Conseil communal pour la rénovation et l'isolation du Cercle de la Voile (CVB) de Saint-Aubin-Sauges .
- Art. 2 :** ¹La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre « 3424 Culture et loisirs » et amortie conformément à la loi au taux de 4,5%.
²Les dépenses en lien avec l'installation des panneaux solaires photovoltaïques, d'un montant de CHF 25'000.-, seront compensées par un prélèvement au compte du bilan « 2910871 Fonds à vocation énergétique ».
- Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 20 février 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

A. Hessler-Wyser

J. Fehlbaum